

MARCHE DE TRAVAUX

TRAVAUX ENTRETIEN SUR VOIRIE COMMUNAUTAIRE LOT N°1

**Avenant n° 1 au marché n° 2023-8
en date du 17 avril 2023**

Pouvoir adjudicateur : Communauté de communes du Pays du Neubourg
1 chemin Saint Célerin
27110 LE NEUBOURG

Titulaire : Colas France - Agence Val de Reuil
Parc industriel d’Incarville
27100 VAL DE REUIL

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

La Communauté de Communes a signé avec l’entreprise COLAS IDFN Normandie - Agence Val de Reuil un marché de travaux portant sur l’entretien des voiries communautaires - lot n°1.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande comprenant un montant maximum propre pour chacun des lots, dont pour le lot n°1 un montant maximum de 500 000€ HT par an.

Le présent marché est d'une durée allant de la date inscrite sur l'ordre de service jusqu'au 30 novembre 2026.

Au titre des travaux de l'année 2025, le programme de travaux de voirie va atteindre prochainement ce montant maximum, notamment en raison de l'évolution des indices de prix prévue à la formule de révision contractuelle du marché.

De même, en raison de cet hiver très pluvieux, il a été constaté des inondations récurrentes sur une partie du territoire communautaire, impactant des habitations et des activités économiques. Ce phénomène a été constaté particulièrement sur trois sites pour lesquels il est apparu nécessaire d'effectuer des travaux de voirie pouvant limiter de manière conséquente les inondations.

Aussi, il est proposé d'augmenter le montant maximum du marché au titre de l'année 2025 afin de prendre en compte ces travaux supplémentaires sur la durée du marché initial.

Article 2 : Modalités de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'augmentation du montant maximum du marché au titre de l'année 2025, en application de l'article R2194-8 du Code de la commande publique. Le montant maximum passe de 500 000€ HT à 710 000€ HT.

Article 3 : Incidence financière de la présente proposition

Cette modification comporte les incidences financières suivantes :

Désignation	Montant en € HT
Montant estimatif initial du marché(montant maximal par an sur la durée du marché - 4 ans)	2 000 000.00
Montant estimatif de l'avenant	210 000.00
Montant estimatif du marché après passation du marché	2 210 000.00

L'incidence financière représentative de l'avenant pour le marché considéré est donc de 10.5 % par rapport au montant du marché initial (prise en compte du montant maximum total sur la durée du marché - 4 ans).

Article 4 : Annexe

Sans objet.

Article 5 : Clauses et conditions

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un seul exemplaire original, conservé par le pouvoir adjudicateur

A..... le Le titulaire du marché	Au Neubourg le Le représentant du pouvoir adjudicateur Le Président Jean-Paul LEGENDRE
---	---